

Décision Générale colonial

Décision n° 718 du 29 juin 1949

n° 718

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 29 juin 1949
Numéro JO n° 6 du 30/06/1949 v2	Date du numéro 30 juin 1949

TEXTE INTÉGRAL

Bouh Roble, Issa Harla, est nommé chef du quartier n° 6 de Djibouti, pu. remplacement de Darar Guedi. La présente décision aura effet, pour compter du 1er juillet 1949.